

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 30 septembre 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (28) : Jean Louis LACUBE, Stephanie PRUDENTOS, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Jacky COLL, Jean Luc MOLINIER, Michel SANTANACH, Daniel MARIN, Georges VICENS, François DELCASSO, Jean Pierre JULIEN, Jean Louis BRUNET, Michel BATLLO, Carole BRETON, Jean Louis SARDA, Michel SARRAN, Jean Luc CARRERE, Pascal TISSANDIER, Martine PIERA, Jean Pierre INGLES, Joëlle CORDELETTE, Pierre BATAILLE, Michel GARCIA, Jean Pierre ASTRUCH, Antoine TAHOCES, Jean Louis DEMELIN, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille), Frédéric BES (procuration à Joëlle Cordelette)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Henri Palau, Mathieu Altadill, Esther Moquet, Nicolas Bely

Date de convocation : 19 septembre 2019

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : ACHAT D'UN CRIBLE D'OCCASION POUR PLAQUETTES FORESTIERES (SCIERIE INTERCOMMUNALE).

Le Lundi 30 septembre 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle à l'Assemblée la production de plaquettes forestières par la scierie intercommunale, plaquettes destinées à alimenter les chaudières au bois déchiqueté.

Pour fournir aux clients du SPIC un produit de qualité, il est nécessaire de pouvoir en extraire les fines.

Pour ce faire, l'achat d'un crible est nécessaire.

Une consultation a été lancée pour l'achat d'un crible, répondant aux caractéristiques ci-après :

- Crible trois fractions obligatoirement :
 - fines < 10 mm (ou autre proposition proche des 10 mm),
 - queue de déchiquetage > 10 cm (ou autre proposition proche des 10 cm),
 - plaquettes forestière P31F05.
- Trémie de minimum 8 m3 pour approvisionner le crible.
- Alimentation électrique.
- N'ayant pas bénéficié de subvention au préalable.
- Livré sur place (66 210 Matemale – France).

Les offres relatives à ce marché ont été examinées en Commission MAPA, réunie ce jour. Cette dernière propose de retenir le candidat suivant :

<i>Désignation</i>	<i>Prestataire retenu</i>	<i>Montant</i>
Fourniture CRIBLE pour plaquettes forestières	SF (SIEBMASCHINEN FORDERTOCHNIK)	73 070 € HT

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce choix.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver le choix de l'entreprise tel que détaillé ci-dessus.
- D'autoriser le Président à signer le marché correspondant, ainsi que tous documents afférents à ce marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 30 septembre 2019

Jean Louis DEMELIN
Président

Envoyé le 02-10-2019 à la Préfecture
Accusé de réception le 02-10-2019
NOTIFICATION FAST

